

Comité Technique ministériel 6 juillet 2022 Déclaration du SNALC

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Au vu de l'ordre du jour de cette dernière séance de l'année scolaire 2021-2022, le SNALC tient à faire un focus sur l'ensemble des personnels contractuels du ministère.

Le SNALC se félicite évidemment de la possibilité pour les assistantes et assistants d'éducation d'accéder au CDI. Cette avancée faisait partie de nos revendications, et correspond à l'évolution du métier, qui est de moins en moins un métier étudiant, même si nous sommes attachés à ce que nos étudiants continuent de pouvoir y prétendre. Mais comme le diable se niche dans les détails (et dans les pactes), le SNALC vous propose un certain nombre d'amendements pour que ces CDI ne soient pas des CDI au rabais. Car au-delà de la question de la stabilité de l'emploi, ce sont avant tout les conditions d'exercice de ce dernier ainsi que sa faible rémunération qui découragent de nombreuses bonnes volontés. Enfin, pour le SNALC, tout métier pérenne doit donner lieu à la création d'un concours et d'un corps, car c'est le principe même de la fonction publique. C'est pourquoi nous estimons que le CDI pour les AED, comme celui des AESH, n'est qu'une étape dans la réalisation de cet objectif.

À propos des AESH justement, le SNALC n'a cessé de vous alerter sur les problèmes de fond qui les concernent. L'écrasement du pied de grille, et sous peu de toute la grille rend caduque la volonté esquissée de leur construire une carrière. Le fonctionnement des PIAL est très souvent déshumanisé, à tel point que l'on ne trouve plus de coordonnateurs, et que le projet de décret sur ces derniers n'en finit pas d'être repoussé tellement la rémunération proposée, notamment, est indigente. Nous ne pouvons rester en l'état, et le SNALC demande un travail coordonné avec toutes les parties prenantes de l'école inclusive, dont les organisations syndicales représentatives. Ce sont les AESH et les professeurs (tout particulièrement les professeurs des écoles) qui le disent au SNALC : le fonctionnement actuel de l'inclusion relève plus souvent d'une école de la souffrance que d'une école de la confiance, pour les élèves comme pour les personnels.

Le SNALC n'oublie évidemment pas les contractuels administratifs, qui ne doivent pas être les parents pauvres de la filière. Il convient de les prendre en compte dans l'essentiel des mesures prévues par le relevé de décision que nous avons signé, et de les faire accéder à des rémunérations qui correspondent aux tâches qu'ils effectuent, et à une formation de qualité, en vue notamment de pouvoir passer les concours dans les meilleures conditions possibles s'ils le souhaitent.

Enfin, le SNALC revient sur le traitement des contractuels enseignants, CPE et psy-EN. Ce n'est pas via les campagnes de com' et de recrutement qui ont défrayé la chronique ces derniers temps qu'on améliore leur formation et leurs conditions de travail. Nos contractuels ne sont pour rien dans la crise structurelle des recrutements que nous connaissons. Si nous avons noté que le ministre se distanciait de la formule « job dating », il convient d'aller beaucoup plus loin que les questions de lexique, et d'améliorer l'attractivité des métiers via un rattrapage salarial pour tous, sans contreparties, et par une amélioration significative des conditions d'exercice.

En conclusion, le SNALC défend tous les personnels, et se refusera toujours à les monter les uns contre les autres. Il veillera à défendre les droits des contractuels comme les droits des titulaires, et notamment des titulaires qui effectuent les missions de remplacement, et qui sont de plus en plus maltraités.